



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-55

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE LA HAIE – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT INTERCOMMUNAL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION – AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Septembre 2015 instituant la facturation des frais de gestion au taux de 5%, calculés sur le coût salarial total, pour les agents mis à disposition (hors missions temporaires),
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2024,

Monsieur le Président précise que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime compte dans ses effectifs, sous la rubrique "Services Extérieurs", un agent mis à disposition de deux collectivités pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Monsieur le Président rappelle que cet agent, relevant du grade de rédacteur, est actuellement mis à disposition de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Haie à raison de 15/35^{ème}.

Monsieur le Président souligne par ailleurs que par délibération en date du 21 juin 2024, le Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement de cette mise à disposition pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2024. Celle-ci arrive donc à échéance le 31 août 2025.

Monsieur le Président indique que dans la perspective de son renouvellement éventuel, un courrier a été transmis au Maire de Saint-Nicolas-de-la-Haie afin de lui proposer d'intégrer cet agent au sein des effectifs de sa commune. Cette intégration aurait pour conséquence de lui éviter le remboursement chaque mois au CDG de la rémunération et des charges salariales de l'agent augmentées de 5% pour frais de gestion.

Monsieur le Président confirme que lors d'un entretien téléphonique en date du 12 mai 2025, le Maire de Saint-Nicolas-de-la-Haie a préféré solliciter le renouvellement de la mise à disposition de l'agent pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, à raison de 15/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Président invite les administrateurs du Centre de Gestion à prendre connaissance du projet de convention à intervenir, joint en annexe.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Autorise le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent intercommunal au bénéfice de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Haie, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} septembre 2025.**

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Chomant', written over a faint circular stamp.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Bouillon', written over a faint circular stamp.